

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 décembre 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 décembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que la recommandation formulée au paragraphe 50 de votre rapport du 26 novembre 2008 (S/2008/733) tendant à proroger d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ceux-ci prennent note de ladite recommandation.

Les membres du Conseil reconnaissent aussi qu'il faudrait établir un bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine, comme l'a souligné la délégation de la Commission de consolidation de la paix dans ses conclusions après sa récente visite dans ce pays. Ils attendent avec intérêt vos recommandations sur cette question et souhaitent les recevoir d'ici le 28 février 2009.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Neven **Jurica**

